La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, reconnue d'utilité publique, est la première fondation française 100 % dédiée à la recherche sur le cancer. Son objectif : guérir deux cancers sur trois dans dix ans.

En France et à l'international, la Fondation ARC identifie, sélectionne et met en œuvre les meilleurs projets de recherche. Les nouvelles voies préventives et thérapeutiques ainsi ouvertes permettent aujourd'hui de guérir un cancer sur deux (un sur trois il y a quinze ans). Grâce à la recherche, chaque année, ce sont des dizaines de milliers de vies qui sont sauvées.

GUÉRIR 2 CANCERS SUR 3 NOUS, ON Y CROIT

Pas sans la recherche et pas sans vous !

POUR DÉCOUVRIR ET COMMANDER GRATUITEMENT
TOUTES NOS PUBLICATIONS :

www.fondation-arc.org (rubrique Publications)
publications@fondation-arc.org

Fondation ARC – 9, rue Guy Môquet – BP 90003 – 94803 Villejuif Cedex

Les ressources de la Fondation ARC proviennent exclusivement de la générosité de ses donateurs et testateurs.

POUR FAIRE UN DON ou AGIR À NOS CÔTÉS
rendez-vous sur www.fondation-arc.org

CITIZEN PRESS – 1er tirage : novembre 2015 – Réimpression : mars 2016 – Centr'Imprim

LE DÉPISTAGE DES CANCERS

COMMENT ? POUR QUI ?

L'objectif du dépistage du cancer est d'identifier la présence d'une tumeur le plus tôt possible, en particulier avant l'apparition des premiers symptômes. Aujourd'hui, cinq cancers peuvent être dépistés. S'informer et se faire dépister, c'est devenir responsable de sa santé !

Avec le concours du **professeur Guy Launoy**, **directeur de l'unité INSERM-UCBN « Cancers et Préventions » (Caen).**

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER
Reconnue d'utilité publique

COLLECTION **SENSIBILISER ET PRÉVENIR**

SENSIBILISER

LE DÉPISTAGE DES CANCERS EN BREF

Le dépistage permet de diagnostiquer à un stade précoce le cancer et prévenir son apparition. Aujourd'hui, les dépistages du cancer colorectal, du sein et du col de l'utérus font l'objet de recommandations nationales.

L'intérêt du dépistage

Le dépistage permet de détecter un cancer à un stade précoce, même s'il n'y a pas encore de symptôme ; il facilite ainsi le diagnostic des tumeurs de très petite taille. Il est également précieux lorsqu'il permet de déceler des lésions précancéreuses, avant qu'elles n'évoluent en cancer. Les traitements alors proposés sont moins lourds et les effets secondaires liés aux traitements sont réduits.
Grâce au dépistage, les chances de prévenir et guérir la maladie sont augmentées.

Les modalités du dépistage

Le dépistage peut être organisé ou individuel :
- **dépistage organisé :** les autorités de santé invitent les personnes en fonction de leur âge et de leur sexe à réaliser un examen ;
- **dépistage individuel :** le dépistage est décidé conjointement par le médecin et son patient, en fonction de critères personnels.

Le saviez-vous ?

Tous les cancers ne peuvent pas être dépistés, que ce soit à cause de leur évolution, leurs caractéristiques ou leur localisation. Cependant, la recherche médicale reste active sur le sujet et travaille à mettre au point des examens qui permettraient de dépister certains cancers (notamment les plus agressifs). Par exemple, des études cliniques sont actuellement en cours pour développer dans les prochaines années un dépistage du cancer du poumon destiné aux gros fumeurs (≥ 30 paquets-années[1]) y compris ceux ayant arrêté il y a moins de 15 ans[2].

Les cancers qui peuvent être dépistés

Il existe trois cancers que l'on sait dépister avant l'apparition des symptômes :
- le **cancer du sein** par une mammographie (radiographie des seins) ;
- le **cancer colorectal** par un test immunologique, c'est-à-dire une recherche de sang dans les selles ;
- le **cancer du col de l'utérus** par un frottis qui consiste en un prélèvement indolore de quelques cellules du col de l'utérus.

Deux autres cancers peuvent également être dépistés tôt grâce à une détection des premiers symptômes. Il s'agit des **cancers de la peau** et de **la cavité buccale.**

Pour en savoir plus sur les différents cancers, consultez et commandez les publications de notre collection « Comprendre et agir » : **www.fondation-arc.org**

1. Le paquet-année est calculé en multipliant le nombre de paquets de cigarettes (20 cigarettes) consommés par jour par le nombre d'années où la personne a fumé cette quantité de cigarettes.
2. Cancer du poumon : évaluation de la pertinence d'un dépistage des populations fortement exposées au tabac en France - Note de Cadrage, HAS, septembre 2014.

SE FAIRE DÉPISTER : MODE D'EMPLOI

Le cancer du sein

est le cancer le plus fréquent chez la femme en France : 1 femme sur 8 sera affectée. Détecté à un stade précoce, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

···› JE SUIS UNE FEMME DE :

• moins de 50 ans : le dépistage du cancer du sein n'est pas recommandé, sauf dans certains cas particuliers (notamment antécédents personnels et familiaux). Demandez conseil à votre médecin traitant ou gynécologue au moindre doute.

• entre 50 et 74 ans : le dépistage consiste à réaliser une mammographie et un examen clinique tous les deux ans. Chaque femme concernée reçoit une invitation dans sa boîte aux lettres pour prendre rendez-vous avec l'un des radiologues agréés (listés dans le courrier).

• plus de 74 ans : les invitations systématiques ne sont plus envoyées. Le suivi se fera ainsi suivant les conseils de votre médecin traitant.

En plus du dépistage et à partir de 25 ans, un généraliste, un gynécologue ou une sage-femme peut réaliser un examen clinique des seins par palpation pour accroître la surveillance.

Le médecin généraliste

est un acteur majeur du dépistage. Selon vos antécédents personnels ou vos habitudes de vie, il est le mieux placé pour vous conseiller de faire un dépistage ou vous orienter vers un spécialiste. N'hésitez pas à en parler avec lui lors d'une prochaine consultation.

Les cancers colorectaux

se développent à partir de lésions bénignes de la paroi intestinale appelées polypes. Environ 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans. Détectés à un stade précoce, ils peuvent être guéris dans 9 cas sur 10.

Il existe deux examens de dépistage :

• le test immunologique, recommandé entre 50 et 74 ans pour les personnes sans symptôme et non à risque ;

• la coloscopie, réalisée chez les personnes à risque et les personnes présentant un résultat positif au test immunologique (environ 4 % des cas).

···› JE SUIS UNE FEMME OU UN HOMME DE :

• moins de 50 ans : le dépistage n'est pas recommandé sauf cas particuliers (notamment antécédents personnels ou familiaux). N'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant.

• entre 50 et 74 ans : le dépistage est recommandé aux personnes sans symptôme ou non prédisposées génétiquement. Une invitation au dépistage est envoyée tous les deux ans au domicile des personnes concernées. Le test immunologique est simple et indolore. Il nécessite un seul prélèvement de selles pour rechercher la présence de sang.

• plus de 74 ans : les invitations au dépistage ne sont plus envoyées. Votre médecin traitant vous conseillera de continuer les examens si cela s'avère nécessaire.

Le cancer du col de l'utérus

se dépiste grâce à un frottis. Cet examen permet de détecter les lésions précancéreuses et le cancer à un stade précoce.

···› JE SUIS UNE FEMME DE :

• moins de 25 ans : le cancer du col est rare. La réalisation d'un frottis n'est pas recommandée sauf cas particulier. Demandez conseil à votre médecin traitant ou gynécologue au moindre doute.

• entre 25 et 65 ans : le frottis doit être fait tous les trois ans, après deux premiers frottis normaux réalisés à un an d'intervalle. Il peut être effectué par un médecin (gynécologue ou généraliste) ou une sage-femme. Ce suivi doit être maintenu jusqu'à 65 ans, même après la ménopause. Parfois, les frottis pourront être plus rapprochés en fonction de vos antécédents personnels et familiaux.

• plus de 65 ans : le suivi par un gynécologue ou un médecin traitant reste conseillé.

Les cancers de la peau

les plus fréquents sont les carcinomes (ils représentant 90 % des cas). Ils apparaissent généralement après 50 ans. Les mélanomes sont plus rares mais plus agressifs.

En pratique, il est conseillé :

• d'aller consulter son médecin traitant ou un dermatologue une fois par an pour qu'il vérifie votre peau ;

• de réaliser une auto-surveillance de votre peau tous les 3 mois ; demandez conseil à votre médecin traitant ou dermatologue pour connaître les bons gestes.

Les cancers de la cavité buccale

se développent au niveau de la langue, du palais, des joues, des gencives, des lèvres, du plancher buccal ou des amygdales.

Tout le monde est concerné et certains comportements tels que le tabagisme et la consommation d'alcool sont aggravants. En présence d'une lésion persistante (plus de 10 jours), une prise de rendez-vous rapide chez votre médecin traitant ou chirurgien-dentiste est à privilégier.

Vrai ou faux ?

« S'il y a plusieurs cancers du sein ou colorectal dans ma famille, je dois me faire dépister plus tôt. »

VRAI ET FAUX Selon vos antécédents personnels et familiaux, votre médecin traitant évaluera la situation et vous orientera si nécessaire vers un médecin spécialiste. En cas de prédisposition génétique avérée, le rythme des dépistages (mammographie et /ou coloscopie), qui pourra être mis en place plus tôt que celui recommandé à la population générale, sera adapté à votre risque individuel.

« Étant vaccinée contre le HPV, je suis dispensée de me soumettre au frottis. »

FAUX La vaccination contre le HPV (papillomavirus humain) ne dispense jamais d'un suivi gynécologique. S'il permet d'éviter environ 70 % des cas de cancers du col de l'utérus, le vaccin ne protège pas contre tous les types de virus responsables de ces cancers. Il est très important de faire des frottis.

« La coloscopie est inévitable pour dépister un cancer colorectal. »

VRAI ET FAUX La coloscopie est un examen de dépistage obligatoire pour les personnes à risque ou présentant des résultats positifs au test immunologique. Si vous ne présentez pas de symptômes et aucune histoire familiale de cancer colorectal, vous serez invité (à partir de 50 ans) à réaliser un simple test immunologique de prélèvement de selles. Dans le cas où le test est positif, la coloscopie est l'examen de référence pour préciser le dépistage.